Rallye-découverte Classic Le Sarthe - Le Mans

Rallye-découverte, **La Sarthe.**

Château de Montmirail ©Tandem Event

ROADTRIP EN VOITURE OU À MOTO ANCIENNES

Sarthe Tourisme

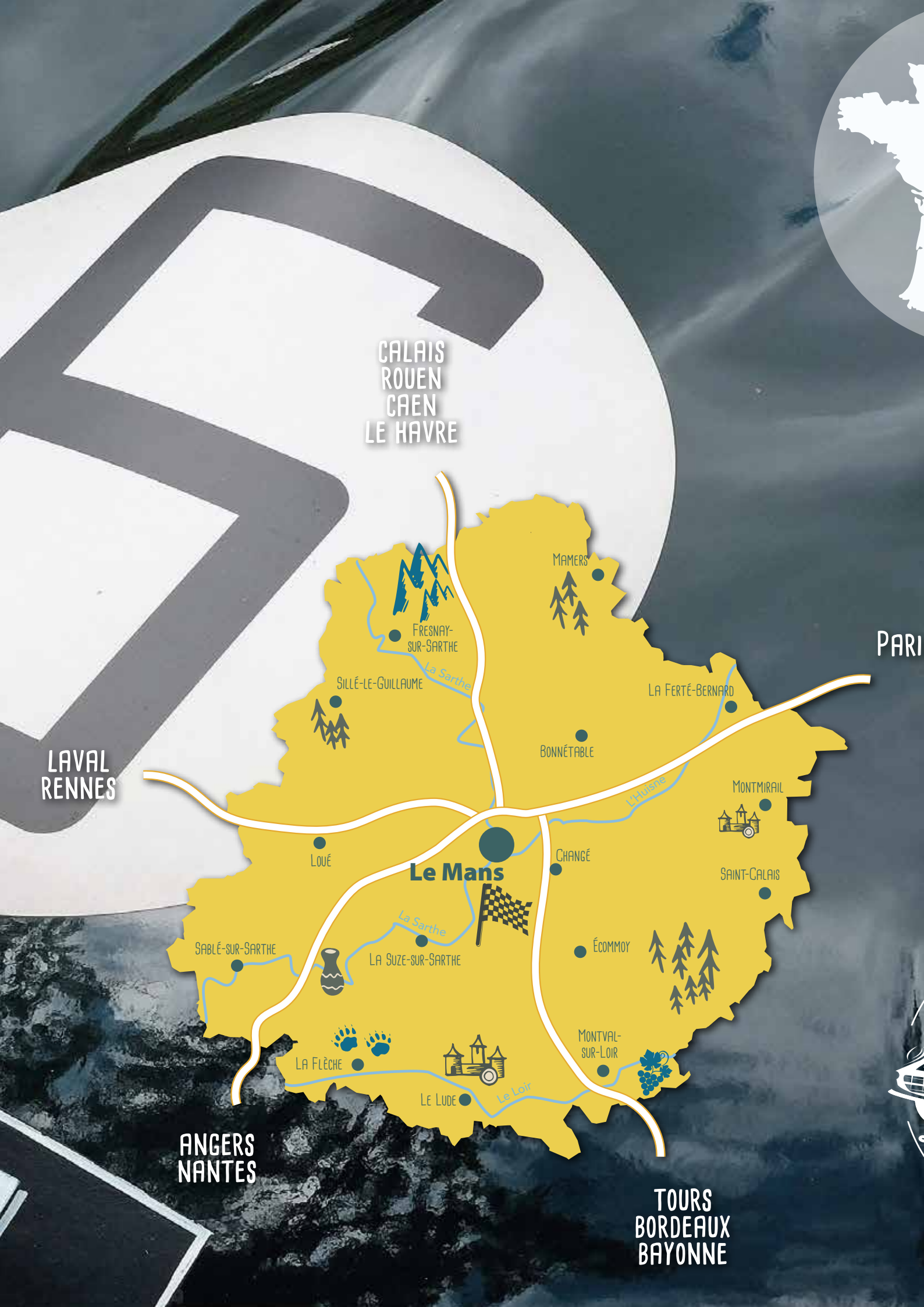
CALAIS
ROUEN
CAEN
LE HAVRE
PARI
LAVAL
RENNES
ANGERS
NANTES
TOURS
BORDEAUX
BAYONNE
MAMERS
FRESNAY-SUR-SARTHE
La Sarthe
SILLÉ-LE-GUILLAUME
LA FERTÉ-BERNARD
BONNÉTABLE
L'Huisne
MONTMIRAIL
LOUÉ
Le Mans
CHANGÉ
SAINT-CALAIS
La Sarthe
SABLÉ-SUR-SARTHE
LA SUZE-SUR-SARTHE
ÉCOMMOY
MONTVAL-SUR-LOIR
LA FLÈCHE
LE LUDE
Le Loir

La Sarthe.

Amoureux de voitures et/ou de motos anciennes ou de sport mécanique, explorez la Sarthe, l'un des berceaux de l'automobile en France, célèbre dans le monde entier pour ses mythiques 24 Heures du Mans.
Sarthe Tourisme vous invite à sillonner les routes escarpées du département à la découverte d'étapes et de visites inoubliables.
Partez à la rencontre des charmes cachés et temps forts de la Sarthe, terre de passion automobile par excellence !

Isabelle est à votre disposition pour élaborer votre séjour rallye-découverte en Sarthe (réservations, carnet de route...) afin que puissiez profiter en toute sérénité !

INFOS & RENSEIGNEMENTS

Isabelle Guet, responsable séjours groupes de Sarthe Tourisme

Tél. 02 72 881 875
Mail : i.guet@sarthetourisme.com
www.sarthetourisme.com/voyage-en-groupe

Sommaire.

6 En lacets dans les Alpes Mancelles

7 De la légende aux vignobles

8 De passion en tradition

9 Terre et vêpres

10 À chacun sa monture

11 Épopée sarthoise

Sarthe Tourisme adhère à la charte de qualité Destination Groupes

• Exercice de l'activité au niveau départemental dans le respect du code du tourisme et de la loi du 22/07/2009 relative à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.
• Interlocuteur unique pour un service complet et personnalisé : prise en charge totale de l'organisation du séjour, de la réservation à la facturation.
• Professionnel de terrain, s'appuyant sur un réseau de partenaires choisis afin d'optimiser votre séjour dans sa durée tout en garantissant la qualité et le coût des prestations.
• Réponse à votre demande dans un délai maximum de 48 heures : programme « à la carte » pour satisfaire au mieux les attentes de votre groupe.
• Propositions riches et variées à programmer en journée, week-end, court ou long séjour sur des thématiques classiques, originales ou bien encore innovantes : culture, patrimoine, nature, bien-être, activités sportives…

Fonderie d'Antoigné p.6

Château du Lude p.7

Château de Montmirail p.8

Asnières-sur-Vègre p.9

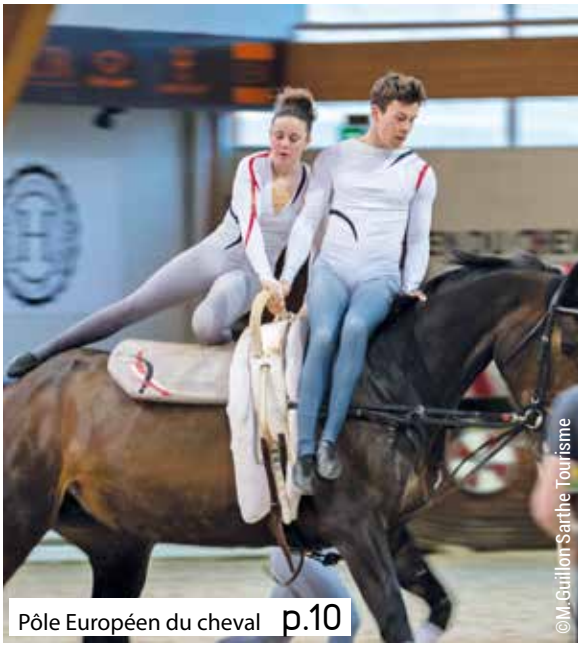

Pôle Européen du cheval p.10

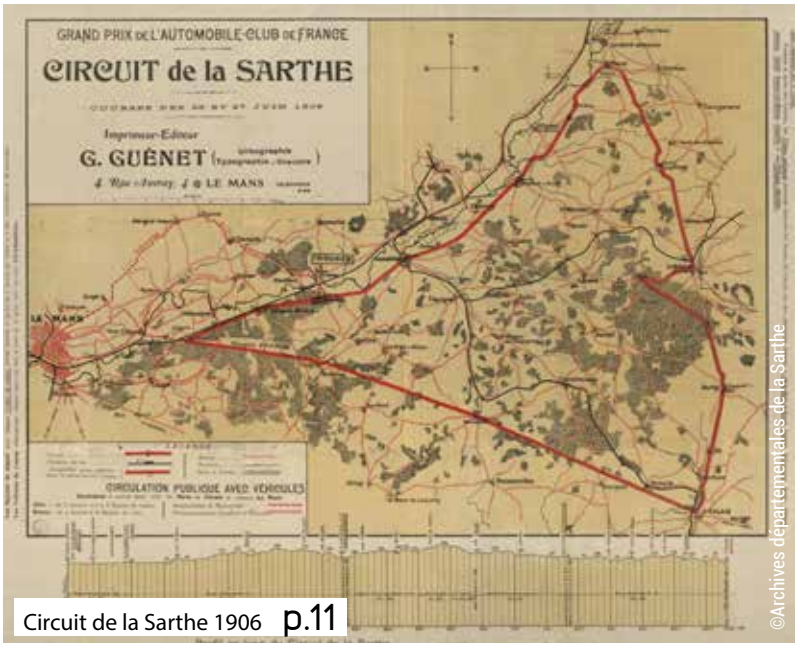

Circuit de la Sarthe 1906 p.11

En lacets dans les Alpes Mancelles

1 JOURNÉE

Matinée

La fonderie d'Antoigné, témoignage d'un riche passé industriel

Démarrez votre rallye touristique devant la fonderie d'Antoigné. Ce site métallurgique, construit en 1619, est un témoignage de la mémoire ouvrière et industrielle du paternalisme « Chappée ». Durée : 1 h (visite possible sur rendez-vous)

Le Prieuré de Vivoin, un ancien monastère devenu lieu d'exposition d'art contemporain

Dirigez vous vers le Prieuré de Vivoin. Ancien monastère, classé monument historique, ce lieu entre style gothique et style Renaissance propose, régulièrement, des expositions temporaires d'art contemporain. Durée : 1 h

Déjeuner

Halte gourmande à la Maison du Gasseau, à Saint-Léonard-des-Bois

La jeune équipe de ce restaurant en pleine nature vous fera découvrir sa cuisine raffinée et gourmande composée de produits locaux et bio. Durée : 1 h 30

Après-midi

Le village de Saint-Céneri-le-Gérei et les jardins de la Mansonnière

Continuez votre route et laissez-vous charmer par ce petit village et sa célèbre chapelle. Puis, sur l'une des collines qui domine la Sarthe, laissez-vous emporter par la beauté des jardins à la française et leurs senteurs pour un moment de calme et de sérénité. Durée : 1 h

Fresnay-sur-Sarthe et son taillandier d'armes

Terminez votre balade par cette Petite Cité de Caractère, labélisée Ville et Métiers d'Art, qui a conservé tout son charme. Puis découvrez le métier de taillandier d'armes avec Pascal Turpin. Il réalise des objets taillants et tranchants, de nombreux modèles de couteaux pliants, de chasse, ainsi que des épées selon des techniques ancestrales et selon des codes rituels. Durée : 30 min

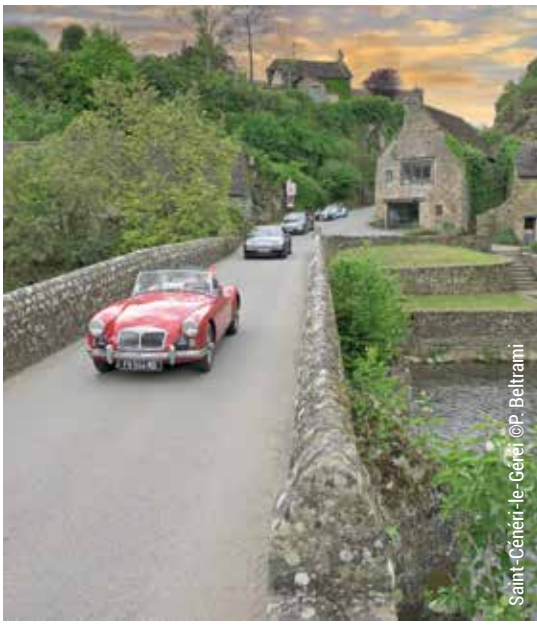

À partir de **54 €** par personne.
(base de 25 pers)

Le prix comprend : *le roadbook, les visites, les entrées, le repas (sans les boissons), les dégustations.* ***Le prix ne comprend pas :*** *le transport, les boissons aux repas, les dépenses à caractère personnel et l'accompagnateur (en option).*

Musée des 24 Heures du Mans ©M.Guillon Sarthe Tourisme

De la légende aux vignobles

1 JOURNÉE

Matinée

Le mythique Musée des 24 Heures du Mans

Démarrez votre journée par l'un des plus beaux musées automobiles et découvrez l'histoire de cette course légendaire et des héros qui ont façonné sa légende. Durée : 1 h

La chapelle prieurale de Château l'Hermitage

Découvrez ce prieuré, classé « monument historique », qui tire son origine d'un ermitage fondé sur la butte de Saint-Thibault à proximité du village actuel et revivez les affrontements de la Guerre de Cent ans. Durée : 45 min

Déjeuner

Le Château du Lude, un château de la Loire sur le Loir

Au cœur de la Vallée du Loir, déambulez dans le parc du château avec sa roseraie et ses magnifiques jardins puis déjeunez au sein du parc ou dans la halle au blé. Durée : 1 h 30

Après-midi

La Chartre-sur-le-Loir, un village de brocanteurs et d'antiquaires

Arpentez les ruelles et appréciez les boutiques des brocanteurs et antiquaires de ce village. Sur la place principale du village, revivez les grandes émotions des 24 Heures du Mans à l'Hôtel de France. Pendant près de 65 ans, cet hôtel a été le refuge secret de certains des plus grands pilotes des 24 Heures du Mans. Admirez les photos de cette époque dans la partie bar-restaurant. Durée : 1 h

Le Domaine Lelais à Ruillé-sur-Loir, vins AOC Jasnières et Coteaux-du-Loir

Le Domaine vous propose une dégustation de ses vins en AOC Jasnières et AOC Coteaux-du-Loir. Ce vignoble travaille de manière raisonnée : entretien du sol entre les rangs, semis de légumineuses au printemps. Durée : 1 h

Domaine Lelais ©P.Beltrami

À partir de

66 € par personne.

(base de 25 pers)

Le prix comprend : *le roadbook, les visites, les entrées, le repas (sans les boissons), les dégustations.* ***Le prix ne comprend pas :*** *le transport, les boissons aux repas, les dépenses à caractère personnel et l'accompagnateur (en option).*

Musée de la musique mécanique, Dollon © L.Lagarde

De passion en tradition

1 JOURNÉE

Matinée

Safari découverte dans l'univers des cervidés

Embarquez dans un camion militaire des années 1960, en direction des grandes étendues de la ferme de la Haie à la découverte des cerfs du Perche. Dominique Vadé élève des cerfs depuis trente ans et connaît tout de leur comportement. Il participe même aux recherches scientifiques menées par l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA). Brame, cycle des bois, régime alimentaire, le roi de la forêt n'aura plus de secret pour vous. Durée : 1 h

Le Musée de la Musique Mécanique à Dollon

Démarrez votre journée de découvertes dans un musée peu commun. Ouvrez grand vos oreilles pour apprécier les sons des instruments mécaniques rénovés par un grand collectionneur de ces curieuses machines. Laissez aussi vos yeux s'émerveiller par les décors : café des années 30, salle de bal... Durée : 1 h

Déjeuner

Montmirail au cœur du Perche Emeraude

Arpentez Montmirail, cette jolie Petite Cité de Caractère, dominée par son château de style médiéval et Renaissance. Déjeunez dans les anciennes écuries devenues une agréable boutique/salon de thé ou dans le magnifique parc du château si le temps le permet. Durée : 1 h 30

Après-midi

Le Château de Montmirail et son ferronnier d'art

Visitez ensuite ce site historique d'exception perché au sommet du *Mons Mirabilis* qui vous offre une magnifique vue panoramique. Durée : 1 h

Puis découvrez l'activité de ferronnier d'art de Léo Coutant, ancien des Compagnons du Devoir et du Tour de France, qui vous proposera des démonstrations dans l'enceinte du château. Du dessin à la fabrication, il imagine des pièces réalisées selon les techniques traditionnelles. Durée : 1 h

Avant de quitter ce lieu chargé d'histoire, promenez-vous librement dans le parc du château et admirez son joli jardin. Durée : 1 h

Château de Montmirail © Tandem Event

À partir de

63 € par personne.

(base de 25 pers)

Le prix comprend : *le roadbook, les visites, les entrées, le repas (sans les boissons), les dégustations.* ***Le prix ne comprend pas :*** *le transport, les boissons aux repas, les dépenses à caractère personnel et l'accompagnateur (en option).*

Abbaye de Solesmes ©J.P Berlose

Terre et vêpres

1 JOURNÉE

Matinée

Le Domaine de la Blanchardière en pleine nature, aux portes du Mans

Démarrez votre journée par une collation dans un véritable havre de paix en pleine nature. Durée : 45 min

Le Musée de la Faïence et de la Céramique à Malicorne-sur-Sarthe et la découverte de l'Atelier Vézanne

Découvrez le village de Malicorne-sur-Sarthe, labellisé Ville et Métiers d'Art, haut lieu du patrimoine sarthois, connu pour son passé céramique et sa tradition faïencière. Durée : 1 h (visite libre ou guidée)

Puis partez à la rencontre de l'artisane Clélia qui créé des bijoux à partir de fragments de faïence ancienne ajustés sur des supports plaqué or et/ou argent. Durée : 30 min (visite libre de l'atelier et de la boutique aux horaires d'ouverture)

Déjeuner

La Petite Auberge de Malicorne-sur-Sarthe

En bord de Sarthe, ce restaurant au charme reconfortant vous invite à une halte gourmande au cœur de la cité des potiers. Durée : 1 h 30

Après-midi

Le village d'Asnières-sur-Vègre et le Manoir de la Bassecour

Déambulez dans l'un des plus beaux villages de France afin de rejoindre une magnifique demeure entourée d'un parc bordant la Vègre pour une collation composée de produits locaux, servie par un couple de charmants Anglais. Durée : 1 h (hébergement possible en chambre d'hôtes dans le manoir)

L'abbaye Saint-Pierre de Solesmes, haut lieu du chant grégorien

L'Abbaye de Solesmes est une abbaye bénédictine située dans le cœur du village de Solesmes, le long de la Sarthe et dont les origines remontent à l'an 1010. Cette congrégation qui regroupe des moines vivant selon les règles de Saint Benoît compte aujourd'hui plusieurs monastères en France et à l'étranger. Vous pourrez peut-être vivre l'expérience inoubliable d'assister aux vêpres en chant grégorien dans l'église abbatiale. Durée : 45 min

Musée de la Faïence et de la Céramique, Malicorne ©J.P Berlose

À partir de **55 €** par personne.
(base de 25 pers)

Le prix comprend : *le roadbook, les visites, les entrées, le repas (sans les boissons), les dégustations.* ***Le prix ne comprend pas :*** *le transport, les boissons aux repas, les dépenses à caractère personnel et l'accompagnateur (en option).*

La Perrière © Tandem Event

128km

À chacun sa monture

1 JOURNÉE

Matinée

Le Pôle Européen du cheval

Démarrez par une collation dans l'un des plus grands sites de compétition équestre d'Europe. Découvrez les différents métiers qui y sont pratiqués et l'histoire de cette entreprise hors norme. Ce pôle anime quarante week-ends de compétitions par an et reçoit plus de 150 000 visiteurs. Durée : 45 min

Logis abbatial de Moullins à Saint-Rémy-du-Val

Découvrez comment vivaient abbés et évêques de la Couture au début du 16e siècle dans leur logis et leur belle chapelle de style gothique flamboyant qui vient de retrouver ses voûtes. Durée : 1 h 30

Déjeuner

Restaurant le Saint Germain à Fresnay-sur-Sarthe

Dégustez une cuisine gourmande et locale dans un restaurant situé dans une commune très marquée par la Seconde Guerre mondiale. Durée : 1 h 30

Après-midi

Le musée du vélo « La Belle Échappée » à La Fresnaye-sur-Chédouet

Admirez une centaine de vélos d'origine, des maillots d'époque et près de 600 objets à la gloire de la compétition cycliste dont le Tour de France... Revivez l'histoire de ces épopées de 1890 à nos jours. Visite guidée ou libre à votre convenance. Durée : 1 h 30

Le Village perché de La Perrière

Partez à la découverte de cette Petite Cité de Caractère de 250 habitants, située au cœur du Perche. Flânez au gré des nombreuses ruelles qui dévoilent de belles et imposantes demeures aux façades colorées auxquelles la pierre de roussard donne un charme si particulier. Poussez les portes des ateliers d'artistes, des restaurants et des boutiques. En haute saison, un sculpteur vous présente ses créations design de mini voitures de sport. Durée : 1 h 30

Musée La Belle échappée © OT de Mamers et du Saosnois

À partir de **70 €** par personne.
(base de 25 pers)

Le prix comprend : *le roadbook, les visites, les entrées, le repas (sans les boissons), les dégustations.* ***Le prix ne comprend pas :*** *le transport, les boissons aux repas, les dépenses à caractère personnel et l'accompagnateur (en option).*

©Archives départementales de La Sarthe

73 km

Épopée sarthoise

1 JOURNÉE

Matinée

Les Sittelles & le parc Sittelia

Initiez votre périple sur le circuit du Grand Prix Automobile Club de France (ACF) de 1906, l'ancêtre du circuit des 24 Heures du Mans. Démarrez aux Sittelles, un écrin de verdure d'où vous pourrez découvrir une exposition sur ce Grand Prix. Quelques dizaines de mètres avant l'exposition, un premier totem témoigne de cette course. Dix autres totems dessinent l'ancien tracé du circuit et présentent son histoire. Durée : 1 h. Attention ! Si vous décidez de vous arrêter à tous les totems, prévoir ½ journée supplémentaire à la durée suggérée.

Une sculpture en hommage au grand prix de 1906 à Saint-Mars-la-Brière (à voir à partir de fin mai 2023)

Découvrez cette commune qui à l'époque était un véritable centre névralgique dans l'organisation de la course. Durée : 30 min

Visite du Muséotrain à Semur-en-Vallon

Embarquez depuis une petite gare reconstituée pour un voyage dans le temps à bord d'un train Decauville. Il vous mènera au Muséotrain, élément phare de cette visite où reconstitutions et scénettes composent une scénographie moderne et ludique. Durée : 1 h 30

Semur-en-Vallon ©JP. Berlose

Déjeuner

Restaurant l'hôtel d'Angleterre à Saint-Calais

Faites une pause dans cet ancien relais de poste du 19e siècle pour déguster une cuisine raffinée. Durée : 1 h 30

Après-midi

Cidrerie et ruchers sarthois à Cherré-Au

Goûtez une large gamme de produits cidricoles et apicoles mêlant tradition d'autrefois et savoir-faire d'aujourd'hui et faites connaissance avec les animaux de la ferme. Durée : 1 h 30

À partir de **58 €** par personne.
(base de 25 pers)

Le prix comprend : *le roadbook, les visites, les entrées, le repas (sans les boissons), les dégustations.* ***Le prix ne comprend pas :*** *le transport, les boissons aux repas, les dépenses à caractère personnel et l'accompagnateur (en option).*

Le Mans Classic ©M.Oudoux

Porsche Experience Center ©A.Goure

Musée des 24 Heures du Mans ©A.Jamonneau

24 Heures du Mans ©CD72

Circuit du Mans ©ACO A.Cornilleau

Circuit du Mans ©ACO A. Vincent

Circuit du Mans ©ACO J.Rouxel

Notes.

1923-2023 : 100 ans des 24 Heures du Mans

Cent ans déjà depuis les premières 24 Heures du Mans, la course qui attire des millions de personnes du monde entier et dont la popularité ne s'est jamais démentie.

Les grands constructeurs Accura, Alpine, Audi, BMW, Cadillac, Ferrari, Glickenhaus, Peugeot, Porsche et Toyota se préparent déjà pour la course du centenaire qui s'annonce historique à plus d'un titre.

Cet anniversaire est une occasion unique de rendre hommage aux pères fondateurs de la course et à tous ceux pour qui cet événement représente un rêve, un objectif, un gagne-pain ou un mode de vie.

Consultez tous les événements culturels en Sarthe !

Brochure rallye voitures et motos anciennes, Sarthe Tourisme, agence de développement touristique et d'attractivité de la Sarthe, 46 avenue François Mitterrand, 72000 Le Mans. • Directeur de la publication : Jean-Jacques Foignet, directeur de Sarthe Tourisme. • Rédaction : Sarthe Tourisme. • Conception maquette et mise en page : Dorothée Blavette. • Impression : Galaxy Imprimeurs. Document non contractuel, les erreurs ou omissions qui subsistent dans ce guide malgré tous nos soins et nos contrôles ne sauraient engager la responsabilité de Sarthe Tourisme. Dépôt légal en cours.

CONDITIONS DE VENTE APPLICABLES A COMPTER DU 01/07/2018

Art.1er – PREAMBULE

Les présentes conditions particulières de vente régissent les relations entre Sarthe Tourisme, organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre du réseau ADN Tourisme et ses clients.

Ces conditions particulières de vente s'inscrivent dans le strict respect de la règlementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1er juillet 2018. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions particulières de vente proposées par Sarthe Tourisme. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par Sarthe Tourisme et qui forme, avec les conditions générales de vente prévues aux articles R211-3 à R211-11 du code du tourisme et les présentes conditions particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

Art.2 – DEFINITIONS

Vendeur : désigne Sarthe Tourisme, organisme local de tourisme, membre du réseau ADN Tourisme et qui propose à la vente des Prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention.

Client : désigne la personne qui achète ou réserve une Prestation Touristique, étant entendu que le Client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la Prestation touristique, selon que le Client souhaite bénéficier personnellement de la Prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la Prestation touristique achetée par le Client auprès du Vendeur.

Location de vacances ou Location Saisonnière ou Gite rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et 1-1 (2°) de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970.

Partenaire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la Prestation Touristique vendue par le Vendeur au Client.

Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur, d'une part, et par le Client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une Prestation touristique. Le Contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres à la Prestation touristique sélectionnée par le Client.

Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme.

Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (i) un service de voyage ou (ii) un service touristique ou (iii) un forfait touristique ou (iv) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.

Activité de pleine nature : désigne une Prestation touristique ou une Prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.

Canal de distribution : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter une Prestation touristique (téléphone, site internet, accueil physique, …).

Partie : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.

Site : désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses : https://www.sarthetourisme.com/voyage-en-groupe

Art.3 - INFORMATION PREALABLE OU PRECONTRACTUELLE

3.1 – PORTEE

Les informations descriptives relatives à la Prestation touristique proposée par le Vendeur et figurant sur le Site ou sur le document remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent le Vendeur.

3.2 - MODIFICATIONS

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 - PRIX

Le prix de la Prestation touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client.

Il correspond au prix de la Prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC).

Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation.

Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

3.4 – TAXE DE SEJOUR

Conformément à la législation en vigueur sur l'activité des plateformes de réservation, le Vendeur peut (i) collecter la taxe de séjour applicable sur les différents territoires de sa zone géographique d'intervention au moment de la réservation ou de l'acte d'achat et (ii) la reverser aux intercommunalités pour le compte du Client. Lorsqu'elle est collectée par le Vendeur, le détail de cette taxe est mentionné sur le Site ou sur le document d'information préalable remis au Client.

3.5 – FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du Canal de distribution du Vendeur.

3.6 – PRIX DEFINITIF

Le prix définitif TTC de la Prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au Client avant la formation définitive du Contrat.

Art.4 – RESPONSABILITE DU CLIENT

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.

En cas de réservation en ligne sur le Site, il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

Art.5 – REVISION DU PRIX

Le prix de la Prestation touristique ne pourra être modifié par le Vendeur après la formation du Contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la Prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres.

En aucun cas, le Client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 8% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du Contrat.

Art.6 - RESPONSABILITE DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client ou du Bénéficiaire de la Prestation touristique de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

Soit imputable au Client ou au Bénéficiaire,

Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,

Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total de la Prestation touristique.

Art.7 – PROCESSUS DE RESERVATION EN LIGNE

Le processus de réservation en ligne sur le Site est le suivant :

Le Client sélectionne le ou les Prestations touristiques de son choix et les place dans son panier d'achat.

Après validation du panier d'achat, le Client saisit ses informations et ses coordonnées personnelles.

Le Client accède ensuite à une page récapitulant l'ensemble des éléments constitutifs du Contrat, éléments dont la liste est fixée aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme.

Un premier « clic » permet au Client de valider les termes du Contrat, sous réserve d'avoir expressément accepté les présentes conditions générales et particulières de vente.

Un second « clic » du Client, reconfirmant l'acceptation de ce dernier, permet au Client de valider les modalités de paiement du prix.

Dans le cas où le paiement est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé qu'après acceptation du paiement par la banque du Client, tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.

Après formation définitive du Contrat, le Vendeur adressera au Client un e-mail de confirmation, récapitulant l'ensemble des termes du Contrat, le contenu de cet e-mail constitue un moyen de preuve attestant de l'existence du Contrat.

Art.8 – PROCESSUS DE RESERVATION HORS LIGNE

En cas de réservation hors ligne, le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur et avant la date limite mentionnée sur le projet, (i) d'un exemplaire du Contrat signé par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions particulières de vente (mentionnées sur le Site et disponibles sur simple demande auprès du Vendeur) et (II) du paiement de la partie du prix indiquée au Contrat ainsi qu'il est dit à l'article 10 ci-après.

Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au Contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone au Vendeur, soit dans un point de réservation physique du Vendeur. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.

Art.9 - ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une Prestation touristique proposée par le Vendeur.

Art.10 – PAIEMENT

Sauf en cas de réservation en ligne où le paiement de l'intégralité du prix peut être exigé lors de la réservation, la réservation devient ferme et définitive et le Contrat formé lorsqu'un acompte représentant au moins 25% du prix total de la Prestation touristique est perçu par le Vendeur. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique.

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la Prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la Prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation.

Le Client n'ayant pas versé la totalité du prix de la Prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 16 ci-après.

Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'aucun versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

Art.11 - BON D'ECHANGE

Dès réception du paiement intégral, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la Prestation touristique. La remise de ce bon d'échange au Partenaire par le Client n'est plus obligatoire. A son arrivée, le Client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

Art.12 – ARRIVEE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir le Partenaire dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Le prix des Prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera du et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.13 – DUREE

Le Client signataire du Contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat.

Art.14 - MODIFICATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la formation du Contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

En cas de modification unilatérale par le Vendeur d'une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse du prix de plus de 8% par rapport au prix initial en cas d'application de la clause de révision du prix, le Client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par le Vendeur, soit de résoudre sans frais le Contrat. En cas de résolution du Contrat, le Client se voit rembourser immédiatement les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le Client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.15 – ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la Prestation touristique dans les deux cas suivants :

Si le nombre de personnes inscrites pour la Prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (i) 20 jours avant le début si la Prestation touristique dépasse 6 jours, (ii) 7 jours avant le début si la Prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (iii) 48 h avant le début si la Prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.

Si le Vendeur est empêché de fournir la Prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la Prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi.

Dans tous les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.16 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client de la Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48H suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordé exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48H ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

Individuel au sein d'un groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	10% du prix du séjour ou de la prestation
De 30 à 22 jours	25% du prix du séjour ou de la prestation
De 21 à 8 jours	50% du prix du séjour ou de la prestation
De 7 à 2 jours	75% du prix du séjour ou de la prestation
Moins de 2 jours/non présentation	90% du prix du séjour ou de la prestation

Totalité du groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	23€/personne
De 30 à 22 jours	25% du prix du séjour ou de la prestation
De 21 à 8 jours	50% du prix du séjour ou de la prestation
De 7 à 2 jours	75% du prix du séjour ou de la prestation
Moins de 2 jours/non présentation	100% du prix du séjour ou de la prestation

Les frais de résolution sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation.

Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au Contrat. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement. De la même façon, en cas de solution paiement mise en place par un organisme tiers à la demande du Client, les frais monétiques liés à cette solution de paiement et dus à cet organisme tiers ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Art.17 - INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption de la Prestation touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Toutefois, le Client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

Art.18 - CESSION DE CONTRAT

Le Client peut céder le Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la Prestation touristique. Dans ce cas, le Client est tenu d'informer le Vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la Prestation touristique. Le Vendeur communique alors sans délai au Client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le Partenaire et le coût de traitement du dossier de cession par le Vendeur. En cas de Cession, le Client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis du Vendeur du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Art.19 – CONDITIONS SPECIFIQUES AUX HEBERGEMENTS

19.1 – CAPACITE

Le Contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au Contrat, le Partenaire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du Contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du Client. Dans ce cas, le prix de la Prestation touristique restera acquis au Vendeur.

19.2 - DEPOT DE GARANTIE ET ETAT DES LIEUX

Certains types d'hébergement requièrent le paiement d'un dépôt de garantie à effectuer par le Client et destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la Prestation touristique. Le montant de ce dépôt est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Ce dépôt de garantie est versé au Partenaire ou à son représentant au début de la Prestation touristique. De façon contradictoire, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et objets de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au Client, déduction faite du coût de l'éventuelle remise en état, si des dégradations imputables au Client étaient constatées. En cas de départ anticipé (par rapport aux heures mentionnées sur le bon d'échange) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du Client, le dépôt de garantie (ou le solde du dépôt en cas de dégradations) est restitué par le Partenaire au Client dans un délai n'excédant pas une semaine.

Le Client est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille. L'état de propreté de l'hébergement à l'arrivée du Client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du Client pendant toute la période de location et jusqu'à son départ.

19.3 - PAIEMENT DES CHARGES

Certains types d'hébergement requièrent le paiement de frais correspondant aux consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, etc. Le détail de ces frais est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Généralement, les charges incluses dans le prix de base comprennent l'électricité à hauteur de 8 kWh par jour, le gaz pour gazinière, l'eau froide. Le montant de ces charges est à verser directement au Partenaire contre reçu. Certains prix de location peuvent inclure un forfait global de charges.

19.4 – HOTELLERIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un Client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Art.20 - ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler une activité prévue au Contrat si celui-ci est empêché de fournir cette activité en raison de la survenance de circonstances exceptionnelles et inévitables, ainsi qu'il est dit à l'article 15 ci-avant.

Dans la même situation de circonstances exceptionnelles et inévitables, le Vendeur peut également, avec l'accord du Client sauf en cas de modification mineure ainsi qu'il est dit à l'article 14 ci-avant, substituer l'activité d'origine par une autre activité. Dans ce second cas toutefois, le Client ne peut prétendre à aucun remboursement.

Dans tous les cas visés au présent paragraphe, le Client ne saurait prétendre à une aucune indemnité d'aucune sorte.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. Le Vendeur se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.

Certaines Prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

Art. 21 – ANIMAUX

Le Contrat ou le bon d'échange précise si le Client peut ou non Séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le prestataire peut refuser de fournir la Prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 22 – ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. Le Vendeur met à la disposition du Client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance ; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au Client en même temps que le document d'information préalable. Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art. 23 – RECLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur sous 48 heures ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance du Vendeur dans les 48 heures suivant l'arrivée.

Art.24 - MEDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

Art.25 – PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Art. 26 - DONNEES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.
Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.
Conformément à l'article 12 du RGPD, le Vendeur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé politique de confidentialité de Sarthe Tourisme accessible à l'adresse suivante : https://www.sarthetourisme.com/politique-de-confidentialite-de-sarthe-tourisme et sur demande auprès du Vendeur.
Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

Art. 27 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTE DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites internet du Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

Art. 28 - DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français.

IDENTITE DU VENDEUR – ASSURANCE RCP – GARANTIE FINANCIERE

Informations relatives au Vendeur :
Raison sociale : SARTHE TOURISME
Forme juridique : Association déclarée
N° SIRET : 52813987600049
Code APE : 9499Z
N° d'immatriculation ATOUT FRANCE : IM072110004
Adresse : 46 avenue François Mitterrand, 72000 LE MANS
Téléphone : 02 72 881 881

Assurance RCP :
Le Vendeur a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) n° 125796911 auprès de « MMA » 21 rue Pasteur – 72013 Le Mans Cédex 2 afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que le Vendeur peut encourir.

Garantie financière :
Le Vendeur justifie d'une garantie financière souscrite auprès de « Groupama Assurance-Crédit & Caution » 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage…) en cas de défaillance financière du Vendeur

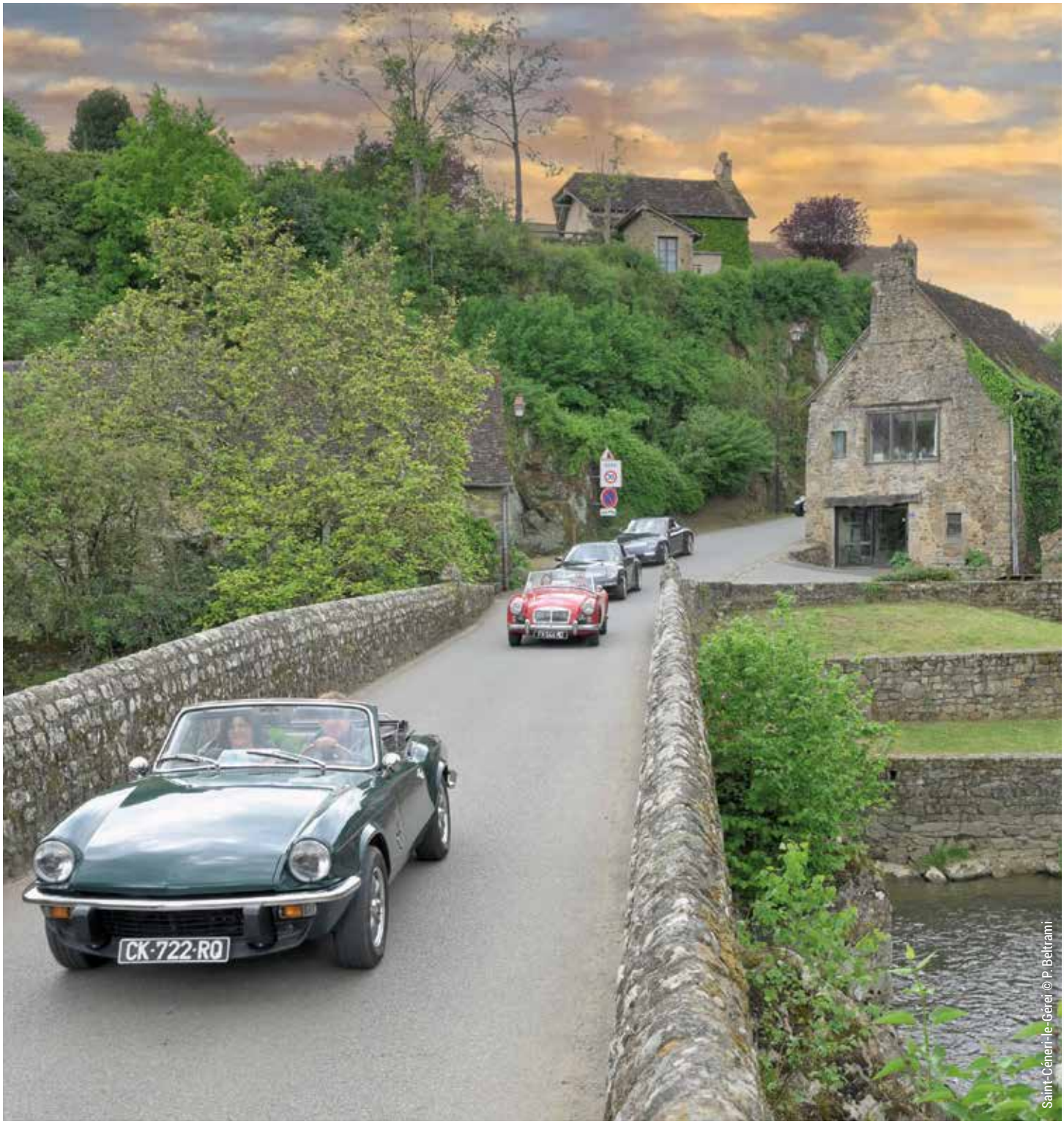

Saint-Céneri-le-Gérei © P. Beltrami

SARTHE TOURISME

46 avenue François Mitterrand, 72 000 Le Mans

Contact : Isabelle Guet
Tél. 02 72 88 18 75
i.guet@sarthetourisme.com
www.sarthetourisme.com/voyage-en-groupe

Sarthe Tourisme

TANDEM Event

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE